

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°12 solde, indemnités,

n°12

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 avril 1924

Numéro JO  
n° 329 du 30/04/1924

Date du numéro  
30 avril 1924

### TEXTE INTÉGRAL

le salaire journalier de l'auxiliaire indigène chargé de la propreté des classes, l'entretien du mobilier et la préparation des aliments. est porte de 1,90 à 2 francs, à compter du 1er mai 1924 .